

Le plus ancien des journaux français en Acadie PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Le Moniteur Acadien

ABONNEMENT Canada \$2.00 Etats-Unis \$2.25

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

L'affaire du Grand Sault

Les événements confirment la justesse de l'attitude prise en chambre par l'opposition sur le projet du Grand Sault. M. Richards, le chef de l'opposition, M. E. A. Beilly, le député de la ville de Moncton, M. Flewelling et leurs collègues ont déclaré que le gouvernement n'avait pas suffisamment étudié la question ni fourni à la députation les renseignements nécessaires pour permettre à l'un et à l'autre d'apprécier à leur juste valeur les conséquences d'une entreprise si importante et si dispendieuse.

Cette attitude est raisonnable, pleine de sens commun, logique et juste. C'est l'attitude adoptée par l'opposition. De son côté, M. Veniot a déclaré emphatiquement qu'il avait en sa possession tous les détails et tous les renseignements requis pour lui permettre de procéder avec intelligence au développement du Grand Sault.

Que constatons-nous aujourd'hui? Il est bien vrai qu'un M. Acres, un ingénieur et un expert à l'emploi du gouvernement, a soumis à la chambre un rapport préparé à la hâte sur ce projet et un estimé incomplet de ce qu'il en coûterait à la province pour le mettre à exécution. Mais il convient de se rappeler que ce n'est pas la première fois que des experts soumettent à notre province des plans et devis d'exploitation hydraulique et des estimés des déboursements qu'ils devaient entraîner; que ces experts ont prétendu que la Musquash ne coûterait que \$1,500,000 à \$2,000,000 et qu'en dépit de ces estimés elle a déjà soutiré du trésor public la somme de \$3,500,000 et que tout laisse prévoir que définitivement elle coûtera \$4,000,000 à la province.—le double des estimés fournis au gouvernement par ces fameux experts. Nous constatons aujourd'hui que non seulement M. Veniot ne possédait pas les détails et renseignements indispensables, mais qu'il est dans le pétrin et qu'il a toutes les misères du monde à s'en extraire, et que s'il réussit à en sortir, ce sera au frais et dépens de la province qui devra payer les pots cassés.

Toutes sortes de complications internationales et autres, complications prévues par l'opposition, sont survenues et démontrent à toute évidence que même avant d'en commencer les travaux de construction, cette entreprise va nous coûter les yeux de la tête.

L'Etat du Maine réclame des dommages et émet de sérieuses prétentions à certains droits de propriété qu'il faudra régler tôt ou tard; le gouvernement des Etats-Unis fait la même chose; les propriétaires riverains du côté américain sont déterminés à exiger les plus hauts prix pour leurs terrains; l'International Pulp and Paper Company réclame un million, et demi; le C. P. R. et le C. N. R. font valoir de grosses réclamations, et ainsi de suite sur toute la ligne. Il en résulte des embarras multiples qui sont autant de sources inépuisables de dépenses. La question est maintenant en cour, devant le tribunal des eaux limitrophes, un tribunal également composé d'américains et de canadiens. Cet auguste et dispendieux tribunal a siégé à Montréal, la semaine dernière et toute la boutique du gouvernement s'est transplantée à Montréal pour plaider la cause de la province; le premier ministre lui-même, M. Veniot, M. Rand, le procureur-général, M. J. E. Michaud, ministre sans portefeuille, et le président de la commission électrique. De plus, le gouvernement a retenu les services de M. Lalleur, un avocat célèbre, de Montréal.

Notons, en passant, cette autre extravagance de M. Veniot qui, ayant à la main les services d'un avocat du calibre de l'hon. Ivan C. Rand (la province verse un joli salaire à ce dernier précisément pour remplir de tels services) s'en va engager un autre homme de loi pour plaider la cause du Nouveau-Brunswick. Tous les beaux compliments dont le premier ministre ne cesse d'accabler son procureur-général ne sont-ils donc que de vains mots? La conduite du premier ministre porte à croire que, au fond, il n'a des talents du procureur-général qu'une médiocre opinion.

Maitre Lalleur a donc plaidé la cause de la province et les plaidoiries des représentants du Maine et du gouvernement des Etats-Unis ont été entendues. M. Veniot a déclaré que, sur la question des dommages, il s'était entendu, verbalement, avec l'International Pulp and Paper Company, le C. P. R., le C. N. R., etc.

Finalement, le tribunal a annoncé que les détails et renseignements qui lui avaient été soumis par M. Veniot et ses avocats étaient trop vagues, trop indéfinis et totalement insuffisants pour lui permettre de donner une décision et il a accordé un délai de trente jours au gouvernement pour préparer sa cause afin de pouvoir la présenter à la cour d'une manière intelligente.

Le gouvernement aurait bien fait de suivre les conseils de l'opposition et d'étudier à fonds toute la question, au lieu de s'aventurer aveuglément dans cette entreprise.

M. Veniot a déclaré qu'il avait réglé avec l'International Pulp and Paper Company. Elle réclamait \$1,500,000. Combien va-t-il lui payer? C'est la province qui fournit l'argent et le peuple a le droit d'être pleinement renseigné.

Le bruit courait que M. Veniot voulait amener immédiatement les élections; mais ce retard l'embarrasse et il ne dissoudra point le parlement avant un mois encore.

M. Veniot n'en est qu'au début de ses déboires. La mer est houleuse et la barque ministérielle prend l'eau. Le naufrage est inévitable.

L'opposition dans Westmorland

Le billet de l'opposition, choisi à la convention du 11 mai, a été bien reçu partout dans le comté de Westmorland.

On admet de tous côtés que la convention a fait un choix heureux et que les quatre candidats sont d'excellents citoyens possédant les qualités requises pour représenter dignement les électeurs en chambre.

Nous engageons les amis de l'opposition à s'organiser dans toutes les paroisses du comté. L'organisation, dans une élection, joue un rôle important et c'est un travail qui s'impose immédiatement.

Le Père du Rév. R. McCarthy, de Rexton, décédé

Une dépêche de St-Jean annonce la mort de M. Timothy J. McCarthy, survenue à St-Andrew, jeudi matin, le 14 mai, à l'âge patriarcal d'un peu plus de 80 ans.

Il était le père du Rév. Raymond McCarthy, le nouveau curé de Rexton, Kent, et était l'un des citoyens les mieux connus et les plus estimés de cet endroit où il passa la plus forte partie de sa vie. Depuis quelques semaines, M. McCarthy était indisposé et une semaine avant sa mort il fut frappé par une attaque de paralysie qui mit fin à sa longue carrière.

Le regrette défunt laisse une veuve, le Rév. Raymond McCarthy, qui était accouru à son chevet.

L'assemblée d'hier était sous la présidence de M. Emile LeBlanc. Le dernier après le travail de routine terminé, se leva et présenta aux membres deux hôtes distingués: MM. J. Michaud, député de Restigouche et M. A.-J. Doucet, député de Kent, tous deux représentants des provinces maritimes aux Communes à Ottawa.

La guerre au Maroc

NOUVEAUX SUCCES DES FRANCAIS.—UN VIOLENT COMBAT.—LA DEFENSE D'ALOUËZ.—BEAU TRAIT D'HEROÏSME

Paris, 18.—Un communiqué officiel annonce que les troupes françaises du général Frehdenberg ont réussi après un violent combat à dégager l'avant poste français à Boutoumer, qui était cerné par les Rifains. Ceux-ci ont défendu leur position avec de l'artillerie de campagne, mais leur tir n'a eu guère d'effet. Les Rifains ont reçu des renforts sur le front de l'est.

Sur la ligne de l'ouest, le général Colombat continuant sa marche en avant, a atteint El Alaa Sless, et a dégagé la garnison sénégalaise à Alouëz, qui résistait aux Rifains depuis quinze jours.

La défense du poste d'Alouëz est un beau trait d'héroïsme. Le capitaine Duboin et ses braves sénégalais ont résisté aux forces ennemies jusqu'à l'épuisement de leurs munitions et provisions. Le capitaine Duboin a réussi à communiquer avec les troupes du général Colombat qui marchaient sur Alouëz: "Il nous faut du secours au plus tôt, disait-il, ou nous allons mourir jusqu'au dernier homme." La médaille de la guerre fut décernée aux défenseurs d'Alouëz. Le capitaine Duboin répondit au moyen du signal: "Merci, il nous faut plutôt des grenades."

Les secours arrivèrent. L'ennemi fut repoussé et la garnison fut sauvée.

Aujourd'hui Duboin et ses braves sénégalais, décorés de la médaille de guerre sont dignes des héros de la grande guerre.

Pelote de 22 vipères

Paris, 16.—De Lapaillisse on signale qu'un cultivateur a trouvé, en labourant à la lisière d'un bois, une pelote de 22 vipères, qu'il est arrivé à détruire avec le concours de ses deux domestiques.

Les Acadiens de Montréal se réunissent

MM. PIUS MICHAUD ET A.-J. DOUCET, M. P. P., ONT ASSISTÉ A L'ASSEMBLEE.

Hier après-midi à 2 heures 30, en la salle des Commis-marchands, No 149 rue Berri, eut lieu une assemblée des Acadiens de Montréal, société de l'Assomption, succursale Abbé Casgrain No 115.

Après la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, le secrétaire-archiviste, M. J.-F. Richard, communiqua aux membres présents les réponses des lettres adressées à l'hon. Mackenzie King, premier ministre du Canada, au ministre Fielding et aux députés Michaud et Doucet, relativement à la nomination de M. Blanchard, de l'île du Prince-Edouard à la Chambre Haute.

On souligna le geste de la succursale Abbé Casgrain, par l'aidé général porté à ses frères du Cap-Breton en envoyant \$25.00 pour soulager les Acadiens de la municipalité de New Harford, C. B.

On adopta une résolution nommant un comité en vue de conférer avec le président officiel de la société St-J. Baptiste pour s'assurer s'il y aurait lieu pour la colonie acadienne de Montréal de prendre part à la célébration de la fête nationale du 24 juin en paradant avec les Canadiens français.

L'assemblée d'hier était sous la présidence de M. Emile LeBlanc. Le dernier après le travail de routine terminé, se leva et présenta aux membres deux hôtes distingués: MM. J. Michaud, député de Restigouche et M. A.-J. Doucet, député de Kent, tous deux représentants des provinces maritimes aux Communes à Ottawa.

M. PIUS MICHAUD Au début de son allocution, M. Michaud rappela que c'était toujours un grand plaisir pour lui de venir parler de l'avancement de l'Acadie.

Il remercia cordialement le secrétaire, M. J.-F. Richard, de son invitation. M. Michaud dit qu'il a fait des instances au premier ministre pour faire nommer M. Blanchard au Sénat, et que l'on ne doit pas perdre tout espoir. Appartenant à la race acadienne, je suis naturellement patriote et j'attache beaucoup d'importance à la nomination d'un sénateur pour représenter l'île du Prince-Edouard. A l'heure actuelle, nous avons trois sénateurs représentant le Nouveau-Brunswick et un pour la Nouvelle-Ecosse. Nous aurions droit à quatre de plus en proportion de notre représentation à la Chambre des Communes.

Pour des esprits sérieux, la présente assemblée nous porte à la réflexion. C'est la manifestation de notre survie française au sein de la grande métropole canadienne. Nous sommes des privilégiés, car nous pouvons nous rendre témoignage que nous avons conservé notre langue et notre foi. C'est sans doute parce que nous évouons l'idée la plus noble qui soit, l'idée de patrie, le coin de terre qui nous a vu naître, le lieu où s'est écoulée notre enfance. Nous devons toujours avoir le passé présent à la mémoire et chercher à garder nos belles traditions. Il faut avoir la fierté de notre race et essayer de communiquer nos idéaux à nos frères d'autres langues sans vouloir les imposer.

En terminant, M. Michaud dit qu'il se fera un plaisir de porter le drapeau acadien à la parade de la St-Jean-Baptiste, le 24 juin.

M. DOUCET M. Doucet, député de Kent à la Chambre des Communes, parla des bienfaits de la succursale Abbé Casgrain, qui tient la colonie acadienne de Montréal

Les Français à l'attaque

Les troupes françaises se lancent à l'attaque contre les Rifains qui reculent

PREMIERS SUCCES DES ARMES COMMANDEES PAR LES GENERAUX COLOMBAT ET FREYDENBERG.—DES RENFORTS A BIBANE.—LYAUTEY EST SATISFAIT.

Rabat, 14.—Les troupes françaises, avec le concours de l'artillerie et des avions, ont commencé leur offensive contre les Rifains dans la région de Bibane. Les forces françaises sont sous le commandement du général Colombat. L'aile gauche française a progressé au nord d'Ouergha, entre Outzagh et Taiffeta. L'attaque a bien réussi et les troupes françaises ont progressé sur toute la ligne.

Les troupes du Rif ont dû reculer jusqu'à leurs retranchements nouveaux sur le flanc de la montagne. On croit qu'ils vont offrir la une résistance acharnée.

Le général Chambrun dirige les opérations sur tout le front nord. Il surveille ainsi les opérations de l'armée du général Colombat et celles des troupes commandées par le général Freydenberg. Ces dernières troupes ont progressé au centre et se sont ensuite attaquées à la gauche des troupes du Rif.

Le général Colombat a envoyé à l'attaque trois colonnes d'infanterie, protégées par des détachements de cavalerie, sur la gauche, et par des avions, sur la droite.

Un feu de barrage, préparé à l'attaque en détruisant les positions fortifiées des Rifains. Ensuite, les Poilus, mettant baïonnette au canon, se lancèrent à l'attaque et s'emparèrent sans coup férir du village d'Azdour.

Des renforts ont été envoyés aux garnisons de Bibane et de Darremich qui depuis plusieurs jours ont eu à résister aux attaques répétées des Rifains. Ces derniers se sont retirés au nord-ouest.

Le maréchal Lyautey, gouverneur du Maroc Français, s'est déclaré tout à fait satisfait du résultat des opérations qui viennent de reprendre.

Les pertes des Rifains ont été lourdes. Il n'existe plus que deux avant-postes français dans les lignes ennemies; les autres ont tous été dégagés.

PRISE D'AVIONS

Madrid, 14.—Une dépêche de Séville que publient aujourd'hui les journaux espagnols dit que Abd El Krim s'est emparé d'un camp français d'aviation, comprenant quatre avions, plusieurs canons et une grande quantité de munitions.

en contact constant avec leurs frères des provinces maritimes. Il souligna en particulier le bon fonctionnement de la "Gazette scolaire" grâce à laquelle l'Acadie peut former une phalange de lutteurs pour la revendication et la conservation de nos droits. La Succursale Abbé Casgrain, dit M. Doucet, fait du bon travail et elle doit continuer. Personne autre que le peuple acadien connaît l'avantage qu'il y a à s'organiser.

Avant la clôture de l'assemblée, la présidente de la succursale Jacques et Marie, adressa quelques mots. Elle rappela que les acadiennes de Montréal étaient aussi organisées et qu'elles coopéraient aux efforts et aux initiatives des membres de succursale Abbé Casgrain. "Nous avons, nous aussi", dit Mme Aucoin, "notre caisse scolaire."

Les dames présentes appartenant à la succursale Jacques et Marie, étaient: Mme Amélie Aucoin, présidente; Mme J.-F. Richard, M. T. Aucoin, Mme Mathias Noël et Mlle Claris Landry.

Shédiac PRÉCIS HISTORIQUE

En voici une autre que M. Ouellet racontait lui-même volontiers.

Une après-midi qu'il avait passé, son fusil sur l'épaule, dans un bois avoisinant, à la recherche d'une perdrix ou d'un lièvre, il s'en revenait bredouille, lorsqu'il rencontra, à la sortie du bois, un de ses paroissiens surnommé Joe Mou, portant quelque chose dans sa gibecière. Le soubriquet de Mou représentait plutôt l'esprit que le physique de Joe.

—Qu'est-ce que tu as là dans ton sac? —Joe Mou en sortit une belle perdrix grise et deux lièvres. —Comment se fait-il que tu rapportes quelque chose, chaque fois que tu vas à la chasse et que moi je ne tue rien? —Je vais vous dire, Monsieur le curé, ça prend pas un fou pour tuer un lapin...

Ceci fut dit tout bonnement, sans la moindre intention malicieuse.

Une autre fois ce fut un paroissien de Grandigue, fin comme l'ambre, celui-ci, qui lui donna la réplique.

Comme il aimait la goutte, il avait pris l'habitude de venir à Shédiac, une fois par semaine, vendre du beef. Il faisait de bonnes affaires dans les auberges de la ville; M. Ouellet était aussi une de ses pratiques.

Un matin, il arriva, d'assez bonne heure, au presbytère avec sa marchandise ordinaire.

—Tu sens la boisson, Clément, lui dit M. Ouellet. Clément, c'était son nom, ne répondit pas. —C'est trop matin pour commencer à boire, Clément.

Motus. —Combien de verres as-tu pris, Clément? —J'en ai bu rien qu'y'en, Monsieur le curé, mais c'était un coup de prétre.

M. Ouellet, qui était tout à fait abstiné, fut le premier à rire de cette saillie. Il en avait d'autres bonnes, de meilleures même, à son crédit.

La paroisse ecclésiastique comprend: 1o La ville même de Shédiac, légalement constituée; 2o La partie nord de l'ancienne mission de Scoudouc, commençant à la maison où demeure, M. Charles Connors.

3o Le territoire s'étendant du pont de Shédiac jusqu'à la "croisée des chemins"; de là, dans la direction du nord, jusqu'au chemin de Moncton, où il y a la "branche, du côté ouest jusqu'au village des Babineau, et du côté nord, jusqu'au ruisseau des Wilbur; 4o L'extrémité-ouest de l'ancienne paroisse de Barachois, à partir du ruisseau de Charles Dickey, jusqu'à la ville.

Le nombre total des communicants est de 1,600. Tout le terrain où est situé l'église et le presbytère, aussi bien que celui du couvent et de l'hospice, fut cédé gratuitement à la Corporation épiscopale par Nanette, épouse de François Vautour, qui le tenait en propre de son père, Raphaël Poirier dont le nom a paru plus haut. Elle donna également le cimetière, et, fait singulier, elle fut la première, le 13 avril 1871, à y être enterrée.

Plusieurs tableaux, plaisants pour la plupart, se reconstruisent dans la pénombre de mon souvenir et me font revoir Gédéon tel qu'il était empereur. Il y a d'abord la traine, qui est de ma première souvenance. Vous ne devinez jamais, vous autres les jeunes, ce que c'était, il y a soixante ans, que d'aller faire la traine? C'était aller camper et faire les exercices militaires, le training, l'entraînement. C'était un gros événement pour les mères et les soeurs que ces exercices au fusil, à la baïonnette, avec de gros canons menaçants! Si c'allait être la guerre, encore? Un autre Grand-Dérangement? Peut-être une nouvelle Guerre folle, à laquelle leurs pères avaient été forcés de prendre part?

Les jeunes volontaires, empaquetés au départ, avaient vite fait de s'acclimater au camp, on leur agilité et leur robustesse les portaient aux premiers rangs. Il court encore des légendes sur les hauts faits de quelques-uns d'entre eux, morts aujourd'hui et dont la mémoire sera, demain, complètement perdue.

Un autre souvenir, très personnel, est celui de la première—peut-être la seconde—école de Shédiac.

Elle était située en face de la résidence actuelle de M. Chesley Tait, mais de l'autre côté du chemin, au nord. C'était une école anglaise, avec un magister acadien, M. Hippolyte LeBlanc. Celui-ci est resté, et restera, l'une des figures notables de l'endroit. Tous ceux de ma génération ont passé sous sa férule et ont reçu de lui leur première formation scolaire. C'était un maître d'école idéal. J'ai dit férule; je retire le mot. C'est avec le sens de droiture, le sentiment de l'honneur, qu'il nous menait, et drô.

Profondément catholique et intensément français, il n'y avait pour lui ni Français, ni Anglais, ni catholique, ni protestant, sur les bancs de son école; mais des jeunes gens, auxquels il montrait à lire, à écrire—quelle belle écriture ronde il avait!—et à chiffrer. L'arithmétique, comme le vent le cours commercial anglais, était sa force, son triomphe, sa gloire.

Nous n'étions qu'une dizaine d'écoliers et d'écolières de langue française, et cependant, il nous enseignait les rudiments de notre langue. Personne n'y trouvait à redire, parce qu'il y allait correctement, sans grands gestes inutiles et surtout sans provocation à l'adresse des Anglais.

Pour livre de lecture nous avions un *Devoir du Chrétien*, et le traité de géographie en usage, alors, dans les écoles de la province de Québec.

Pas de catéchisme à l'école. Le catéchisme s'enseignait, et très bien, par les parents, dans la famille, et par le prêtre à l'église.

M. Hippolyte LeBlanc vit encore. Je suis allé le voir à Saint-André, où il réside, pour rafraîchir ma mémoire touchant les événements qu'on m'a prié de relater. C'est un beau vieillard, pauvre—le gouvernement lui accorde une pension de \$60 par an!—gardant la distinction d'un grand seigneur retiré sur ses terres. Voilà l'impression douce et profonde que m'a faite, en le revoyant, après un grand nombre d'années, mon vieil et honoré premier maître d'école.

Un événement d'ordre religieux, très considérable, qu'il importe de consigner, est la consécration à la prêtrise du Père Demers qui eut lieu dans l'église de Shédiac, en 1867, au milieu d'un concours de fidèles venus de toutes les paroisses environnantes. Le père Demers appartenait à la Congrégation Sainte-Croix. Il fut quelques années curé de Bouctouche et décéda à Indiana.

(A suivre) PASCAL POIRIER

Le Dr B. A. LeBlanc, Député de Richmond, N.-E.

La session de la législature de la Nouvelle-Ecosse est maintenant terminée. Comme au Nouveau-Brunswick, c'est la dernière session avant les élections générales qui devront avoir lieu d'ici à deux ou trois mois. Les libéraux de la Nouvelle-Ecosse se sont cramponnés au pouvoir jusqu'à l'extrême limite du terme parlementaire. Tout indique un grand revirement dans l'opinion publique et la défaite du gouvernement.

Le Dr B. A. LeBlanc, le vaillant député du comté de Richmond, a pris une part éminente aux débats de la Chambre; à maintes reprises il a attaqué le gouvernement avec toute la vigueur et l'entrain d'un débat expérimenté et habile. Dès l'ouverture de la session, dans le débat sur l'adresse, il a prononcé un éloquent discours plein de vigueur et de logique qui a créé une profonde impression sur toute la députation et dans toute la Province.

Le député de Richmond a demandé la vérification des comptes publics de la province, — une vérification sévère, munitieuse et complète conduite et dirigée par une commission impartiale et indépendante de toute influence ministérielle. De puis cinquante ans, le parti libéral est au pouvoir; pendant cette longue période aucune vérification des comptes n'a été faite par des vérificateurs indépendants. Le premier ministre prétend que les finances sont en parfait ordre et qu'il n'est pas nécessaire de vérifier spécialement les comptes publics. "N'était-ce pas là la prétention du gouvernement Drury, a demandé notre compatriote? N'affirmait-il pas que tout était dans l'ordre le plus complet et qu'une vérification indépendante serait un procédé inutile? Les décevantes qui suivirent le changement de gouvernement dans l'Ontario envoyèrent loger en prison le trésorier de la province et son assistant.

"Que s'est-il passé à Terre-Neuve? La aussi, on prétendait qu'il serait oiseux de vérifier les affaires de la colonie. Mais la vérification des comptes a eu pour résultat de mettre à nu de scandales inouis.

"Que disaient M. LeVallé et l'hon. D. A. Cameron au sujet de la vérification des affaires municipales au Cap-Breton? Qu'il était en bon ordre et qu'on n'avait pas besoin d'examiner les comptes. Y a-t-il en cette chambre, s'écrie le Dr LeBlanc un seul honorable député qui oserait soutenir qu'il n'était pas opportun d'examiner ces comptes? La preuve est là.

"Les officiers de la cité de Halifax ne déclaraient-ils pas avec emphase qu'une enquête des comptes de la ville n'était pas nécessaire? Tout le monde sait ce qui s'est passé à Halifax."

Le député de Richmond en a conclu qu'une enquête de comptes publics s'impose, et cela en dépit des déclarations de premier ministre Armstrong.

Le Dr LeBlanc est le Cap Breton, le théâtre principal de opérations de la Besco et le site des grandes mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Il est au courant de la situation pour l'avoir observée et étudiée sur les lieux mêmes. Il a plaidé avec habileté, avec insistance la cause des infortunés mineurs dont les familles crévent de faim. Il a demandé l'intervention du gouvernement pour rétablir les affaires et ramener la prospérité dans cette partie de la province. Traçant à grands traits l'histoire de la "British Empire Steel Corporation", il a fait ressortir le rôle néfaste qu'elle a joué depuis que le gouvernement provincial lui a accordé une charte de \$500,000,000 quand le gouvernement fédéral lui en avait refusé une de \$100,000 et le traitement injuste qu'elle fait subir aux ouvriers et aux mineurs.

La situation économique de la province, d'après le député de Richmond, est loin d'être satisfaisante; le coût de la vie est trop dispendieux; l'agriculture languit; les industries chôment; les habitants abandonnent la province pour aller gagner leur vie à l'étranger. En présence de tous ces maux, le gouvernement reste indifférent, inactif et impuissant.

Plus tard, dans le cours de la session, le gouvernement Armstrong proposa une mesure divisant les comtés du Cap Breton et de Richmond en trois divisions électorales dont chacune aurait deux députés: Cap-Breton Est, Cap-Breton Centre et Richmond-Cap-Breton-Ouest. Ce projet de loi relie au comté de Richmond Mainadien et l'île Scutario, le district de Louisbourg, Gabarus, East Bay (sud), Big Pond, Catalone, Trou Brook, Grand Mira, Enon, Baleson et la ville de Louisbourg transformant ainsi un comté français en une division électorale en grande majorité anglaise.

D'après le dernier recensement, Richmond avait une population totale de 12,577, dont 6,796 Acadiens et 5,781 d'autres races, soit une majorité acadienne de 1,015. En vertu du gerrymander proposé par le premier ministre, on a ajouté au comté une population de 5,000, avec le résultat que la majorité acadienne disparaît complètement.

Le gouvernement ne saurait justifier cette mesure en alléguant que la population du vieux comté de Richmond n'est pas suffisamment nombreuse: le comté voisin, Victoria, n'a qu'une population de 8,812, soit pratiquement 4,000 de moins que celle de Richmond. Pourquoi ne pas avoir adjoint au comté de Victoria les districts épars qui ne vont rattachés à Richmond, demandent le Dr LeBlanc, et de cette manière, conservé à la minorité acadienne un privilège qu'on lui a reconnu jusqu'à ce jour? Il n'est pas juste d'annihiler délibérément et systématiquement l'influence acadienne dans la province, surtout en ayant recours à un gerrymander vicieux, inspiré par des exigences d'un caractère politique.

Le Dr LeBlanc a protesté avec énergie contre l'adoption de cette loi inique.

"La raison de ce détestable projet de loi est évidente, a déclaré le Dr LeBlanc; le comté de Richmond est représenté en chambre par deux députés oppositionnistes. L'adoption de ce bill est une injustice criante envers l'élément acadien, une injustice contre laquelle tous les citoyens éclairés de la province, sans distinction de race et de religion, se révolteront. Nous vivons dans un pays libre et nous soutenons que tout citoyen, aussi longtemps qu'il remplit loyalement ses devoirs de citoyen, doit avoir le privilège de préserver les coutumes de ses ancêtres, et de pratiquer sa religion suivant sa conscience. Nous réclamons le respect des droits des minorités. Nous maintenons que nos vieilles coutumes, notre langue et nos traditions doivent être préservées intactes, que dans ce grand et libre pays il y a certains droits et privilèges que l'on doit accorder à ceux qui aiment leur race et leur langue. Nous pensons avoir la jouissance de ces droits et privilèges dans le comté de Richmond où nous conservons encore au moins un vestige de l'influence acadienne dans cette noble et ancienne province. Aujourd'hui, nous voyons la sphère de cette influence envahie par une organisation politique dépourvue de tout sens de justice et d'équité dans le but avoué de nous enlever des privilèges sacrés, et Pourra-t-elle, osera-t-elle accomplir son oeuvre néfaste? Quant à nous, nous lutterons jusqu'au bout contre cette invasion arbitraire de nos libertés et jusqu'à ce que nous obtenions justice."

"La dispersion des Acadiens eût lieu en 1755 et, en l'an 1925, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse semble déterminé d'effacer tout vestige de l'influence acadienne en cette province."

"Le gouvernement ne réalise-t-il pas que dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse, il n'y a qu'un seul comté où la majorité est acadienne-française et que ce comté est celui de la Richmond? Et ne réalise-t-il pas qu'à l'aide de ce gerrymander, le fait disparaît l'élément acadien et qu'il note dans une minorité de plusieurs mille l'élément acadien du comté de Richmond?"

Le Dr LeBlanc briguera les suffrages aux prochaines élections et il sera réélu malgré les hauteurs tactiques auxquelles Cap-Breton d'obtenir leur juste et légitime représentation en chambre; et il fera partie du nouveau gouvernement dans lequel il saura représenter avec dignité et avec succès l'élément acadien de la Nouvelle-Ecosse.

La Société L'Assomption

Nous avons reçu le 24 avril 1925 le rapport de l'évaluation des certificats d'assurances de La Société L'Assomption au 31 décembre 1924. Ce rapport est fait par l'Actuaire de la Société, M. Wm.-T. Eldridge. Il accuse un pourcentage de réserve de 114.10% comparé à 111.22% au 31 décembre 1923.

En adressant ce rapport au bureau-chef, M. Eldridge l'accompagne des commentaires suivants: "Nous vous adressons le rapport de l'évaluation au 31 décembre 1924. Nous désirons vous féliciter sur le gain de près de 3 pour cent de solvabilité et sur l'augmentation de votre surplus à la somme de près de \$70,000. Non seulement vous avez amélioré la condition financière tant au point de vue du pourcentage de solvabilité et du surplus qui appuient chaque police, mais la mortalité chez vos membres a été effectivement basse, montrant incontestablement le soin apporté dans le choix de vos membres.

Vos agents vous ont rapporté un intérêt net de 82-100% au dessus du taux requis qui est de 4%. Un tel gain opéré par le placement judicieux et soigné de l'argent de vos membres, tend à augmenter votre actif et votre surplus, et à augmenter la valeur des polices.

L'évaluation a été calculée d'après la base de la table de mortalité du "National Fraternal Congress" avec intérêt à 4%, base instantanée, laquelle est plus sévère que la table ordinaire du Congrès Fraternel.

Nous félicitons de nouveau vous et vos membres, sur la condition excellente de la Société, je demeure, votre tout dévoué, WM.-T. ELDRIDGE, Actuaire.

CERTIFICAT D'EVALUATION au 31 décembre 1924

ACTIF.—Actuel et Contingent.	
Valeur présente semi-annuelle des paiements futurs,	\$384,125.00
Actif disponible pour paiement des réclamations au décès,	174,577.99
Total de l'Actif, actuel et contingent,	\$558,702.99
PASSIF.—Actuel et Contingent.	
Valeur présente semi-annuelle des bénéfices promis,	\$488,239.00
Passif de la caisse aux décès et des autres caisses,	1,379.25
Total du passif, actuel et contingent,	\$489,618.25
Pourcentage de l'actif au passif au 31 déc. 1924, 114.10% au 31 déc. 1923, 111.22%	

La présente évaluation indique que, en prenant comme base la table de mortalité du "National Fraternal Congress" avec intérêt à 4%, les cotisations futures de la société au taux net perçu actuellement, y compris les fonds actuellement investis, sont suffisantes pour assurer le paiement à échéance de toutes les polices avec un surplus de \$69,084.74 (ou 14.10%) au dessus du pourcentage requis par la loi.

Je certifie par les présentes que ce rapport d'évaluation exposant la condition de La Société L'Assomption au 31 décembre 1924, a été préparé par moi en conformité avec les exigences de la loi, et que le tout est exact et vrai au meilleur de ma connaissance et de mon savoir.

WM.-T. ELDRIDGE, Actuaire.

Mort du général Mangin

UNE BELLE FIGURE MILITAIRE QUI DISPARAIT.—NOTES BIOGRAPHIQUES.—PREMIERES ARMES EN AFRIQUE.—A FACHOIA ET A AGADIR.—UN ARTISAN DE LA VICTOIRE.

Paris, 12.—Le général Charles-Marie-Emanuel Mangin, une des plus belles figures de la dernière guerre est mort ce midi à l'âge de 58 ans et 4 mois. Il a succombé à une attaque d'appendicite accompagnée d'urémie.

Le général Mangin naquit à Sarrebourg, Lorraine, le 6 juillet 1866. Ses études terminées, il entra à Saint-Cyr, 1885. Il partit ensuite pour l'Afrique avec le général Achinard, gouverneur du Sénégal. De 1889 à 1914, Mangin n'a pas joué d'une seule année de repos complet. Il n'a pas un seul jour quitté le service.

Tous ses grades furent conquis à la pointe de l'épée, toutes ses années mêmes sont complètes double, parce qu'elles marquent autant de campagnes. Il n'est pas un chef illustre sous lequel il n'ait servi; Archinard, Dods, Goussard, Marchand, Lyauté; il n'est pas un territoire dans lequel il n'ait combattu; Sahara, Dahomey, Soudan, Congo, lac Tchad, Mauritanie, Adrar, Tonkin même (de 1901 à 1904). Son sang coula à profusion: trois fois à Diana, Soudan, 1890; une fois à Bossé, Soudan, 1892; une cinquième fois à Casbah-Zitania, Maroc 1913.

Il était avec Marchand à Fachoia en 1898. C'est à l'héroïsme des Mangin et de ses rivaux que la France doit un empire africain qui compte déjà 20 millions d'âmes. C'est le général Mangin (alors colonel) qui fit marquer le coup d'Agadir. Il était alors sous les ordres de Lyauté qui lui avait dit: "Allez-y carrément" Mangin y alla avec sa célérité habituelle. C'était la première fois depuis 42 ans que la France regardait l'Allemagne en face. Il y avait quelque chose de changé. En récompense de son exploit, Mangin fut promu général et Commandeur de la Légion d'honneur.

Dès l'ouverture des hostilités,

en août 1914, Mangin se distingua par un important fait d'armes, la prise du village d'Ormes. On sait que Mangin avec Pétain, dirigea le retrait de 1914 et, sous son commandement, elle se fit dans un ordre parfait. La division d'Ormes, dans les mois qui suivirent, fut toujours au feu. Elle arriva à Verdun en mars 1916. Si Pétain et Nivelle furent la tête de la défense de Verdun, Mangin en fut le bras. Revenant toujours à la charge avec une ténacité incroyable, il finit par décourager les Allemands et ce fut le commencement de la victoire finale. Il sortit de la lutte auréolé de gloire.

Après la bataille du Chemin des Dames, Mangin fut compris dans l'arrêt de Painlevé qui mit à pied le général Nivelle. Il fut réhabilité par Clemenceau et Foch. Il retourna au front au printemps de 1918. L'état des affaires était alors critique; la première victoire fut gagnée par Mangin. Il fut un artisan de la victoire.

o o o —

Salaire de \$15,000

17 OFFICERS DU C. N. R. TOUCHENT PLUS DE CETTE SOMME COMME TRAITEMENT ANNUEL.

Ottawa, 12.—Dix-sept officiers du Canadian National touchent un salaire ou rémunération s'élevant à \$15,000 par année ou au-delà, suivant la réponse donnée à une interpellation posée en Chambre au gouvernement, hier après-midi, par Sir Henry Drayton.

En donnant ce renseignement, l'hon. M. G.-P. Graham, ministre des chemins de fer, a fait remarquer qu'il ne pensait pas qu'il fut juste de demander au C. N. R. de communiquer un renseignement qu'aucune autre compagnie de chemin de fer ne voudrait jamais donner. "Je ne crois pas faire de tort à personne en répondant à cette interpellation", dit-il, "mais j'espère que ceci n'ouvrira pas la porte à toutes sortes de questions au sujet des employés du Canadian National et de leurs salaires."

Respondant à une autre question, le ministre a déclaré que le matériel du Canadian National était évalué à \$346,896,425 à la fin de l'année 1924.

Nos congrès nationaux ont-ils été utiles?

Pour répondre pleinement à cette question, il serait nécessaire de faire au moins un abrégé historique de ces congrès: ce qui a été déjà très bien fait par notre ami, M. Ferdinand J. Robitoux, en 1907. Mais pour la clarté de notre présent sujet, nous nous bornons à résumer en deux mots tout ce passé historique. 1) Il y a cinquante ans, nous étions à peine conscients de notre existence comme peuple distinct, dans les provinces maritimes. 2) Notre influence comme race était à peu près nulle.

Entourés et dirigés par des étrangers à notre nationalité, tant dans l'ordre civil que dans la hiérarchie ecclésiastique, nous n'avions à peu près rien à dire, rien à voir, rien à décider, étant absolument à la merci des maîtres du pays. Là où existait la charité chrétienne, voire certaine humanité, nous nous considérions fort heureux; là, au contraire, où l'on jugeait bon de nous traiter autrement il fallait plier l'échine tout coïtement. Position des plus singulières comme des plus pénibles que nous occupions dans le temps.

Et dire qu'aujourd'hui, après avoir antérieurement tant souffert sous la botte de l'ennemi, ensuite livré tant de généraux, ombraux pour notre liberté d'action, nombre de nos s'asservissent en adoptant la langue et, autant que possible, l'esprit de leurs anciens persécuteurs.

Nos frères d'il y a cinquante ans avaient encore bien gravés dans leurs cœurs, malgré l'acharnement séculaire contre leur religion et leur langue, toute la fertilité française et l'honneur de leur race, ne se souvenant que sous la force physique et brutale qui les écrasait. Nous avons, depuis ce temps, il est vrai, gagné du côté de l'instruction, du côté civil et matériel, mais trop nombreux sont ceux de nos frères qui ont perdu en patriotisme et en honneur national.

Il y a un fin demi siècle, le flambeau de l'éducation ne faisait que commencer à éclairer quelques coins de notre ciel acadien: un seul collège, quelques couvents, notre clergé national se complaisait sur les doigts de la main, un très petit nombre d'instituteurs, quelques marchands; les maîtres de poste, les juges de paix, collecteurs de taxes, constables et assessesurs étaient presque une curiosité. Car, partout où il avait un Anglais, dix milles à la ronde, c'était infailliblement lui qui cumulait ces positions.

Imaginez-vous la tête de ces Anglais venant pour la perception des taxes ou autres nécessités, sans connaître un seul mot de Français, et nos pères aussi mal "équipés" d'Anglais. Il nous souvient qu'une fois — entre autres, un de ces hommes supérieurs voulait faire signer un papier quelconque à mon père qui, n'y comprenant goutte, refusait d'apposer sa signature. "Vous signez", dit sévèrement l'Anglais. "Me English no talk, but... je peux casser la gaule en deux exemples d'ici!... En voyant la figure moins qu'aimable du vieux Gayen, dans sa précipitation pour trouver le loquet de la porte... l'Anglais oublia papier et casquette!..."

Voilà une illustration de notre assiette nationale, il y a un demi siècle passé.

Par l'existence du collège St-Joseph, l'instruction commençait à pénétrer dans nos foyers. Les vieux parents pleuraient de joie en voyant leurs fils instruits capables de tenir tête aux Anglais, partout où ils pénétraient.

Ce qui restait à faire et d'une manière urgente, c'était de trouver un moyen quelconque, à l'instar de Moïse pour la proclamation du Décalogue, de réunir notre peuple des trois provinces maritimes, afin de pouvoir l'instruire et lui rappeler notre droit d'aïnesse, puisque nos ancêtres avaient été les pionniers et premiers défricheurs du sol acadien. Nous l'avons dit dans un autre article, le congrès de 1881 avait fait cela et au delà.

Il est vrai de dire qu'un peuple qui veut progresser a toujours devant soi des problèmes à résoudre, des voies nouvelles à ouvrir, selon la nécessité des temps, des difficultés à surmonter. Depuis cinquante ans que nous travaillons à l'amélioration de notre vie économique et na-

d'ouvrage et de pain pour les nôtres.

Qu'importe le progrès ou la ruine du pays, les grands capitalistes veulent accumuler des dividendes, il faut donc au moins des passagers, s'il n'y a plus de marchandise, aux compagnies de transport, sur terre et sur mer; de là une politique d'émigration à outrance, contre tout bon sens et tout intérêt national.

Aujourd'hui, malheureusement, ce sont les millionnaires qui soutiennent et renversent les gouvernements. Notre démocratie va jusque là, elle élit les gouvernements et les riches passent les parlements. Mais riche ni rassurant le du tout notre situation politique, économique ou nationale, en face d'une telle anomalie.

Une autre question, qui a déjà attiré l'attention de nos congrès et qui mérite toujours une étude spéciale, c'est notre instruction primaire.

Réellement, qu'a-t-on fait pour notre instruction primaire depuis cinquante ans? Pour ne rien accorder de plus aux Acadiens, on a voulu laisser subsister le vieux programme. Tout le changement ou évolution qu'il a subi, on y a greffé tant et plus de toutes choses possibles et impossibles venant d'Ontario et des Etats Unis, au point d'en faire un hors d'œuvre absolument indigeste pour tout être humain.

Depuis trop longtemps, en vérité, nous avons, sans jamais rien dire, laissé au bureau de l'Education le soin de régler le montant de Français que doivent apprendre nos enfants. Sous ce rapport, nos congrès nationaux furent probablement trop timides par le passé.

D'ailleurs, il est permis de se demander quelle compétence en la matière peut avoir un bureau composé de messieurs ne sachant pas un mot de français. Il est vrai que le cabinet fait partie de ce bureau. Combien souvent il y a des Français dans ce corps législatif, et quand il y en a un, que peut-il faire contre une telle majorité? Or, ce programme d'étude, fait essentiellement pour les écoles anglaises et surchargé de matières à n'en plus finir, ne laisse presque rien pour la partie française.

Un autre fait qui crève les yeux, à l'Ecole Normale, tous les cours sont donnés dans la seule langue anglaise, même les cours du département que, par euphémisme, nous appelons français, puisqu'on ne le nomme tel depuis quarante ans, et dans lequel notre langue n'a jamais été enseignée, quand, pourtant, il y a eu un homme de première valeur, M. le professeur Alphé Bellevue, comme d'ailleurs est celui d'aujourd'hui, M. Lejeune.

Tout ce que ce département nous a valu, depuis sa création, le Français qu'on a pu apprendre ailleurs compte pour les examens. Notre langue étant considérée comme matière secondaire, même pour les nôtres, ce qui arrive infailliblement, c'est que notre jeunesse qui se prépare à l'enseignement, est portée à négliger sa propre langue pour mieux maîtriser l'Anglais.

Nous est avis que nos institutions qui permettent un tel empilement sur la langue française, sont loin de faire leur devoir, et méritent de se faire dire publiquement, par le surintendant de l'Education et par l'Anglais, que, souvent, dans les examens de l'Ecole normale, les Français font plus de points en Français que les nôtres, ce qui est honteux pour nous.

Qu'arrive-t-il, ou que doit-il arriver, quand tous les manuels de préparation à l'école normale sont anglais, quand nos propres institutions se montrent trop peu françaises, quand nos jeunes étudiants se laissent dire qu'après tout, c'est l'Anglais qui compte à Frédéricton; c'est clair, il arrive que notre jeunesse se désintéresse de l'étude de sa propre langue, trop généralement, pour bien l'enseigner plus tard.

N'est-ce pas qu'il y a là une lacune impardonnable dans notre système d'éducation, aussi bien qu'à l'école normale? Il y a donc urgence de réforme dans les deux camps. Quand les pédagogues nous disent: "Tel maître tel école", ne soyons pas étonnés de trouver peu de progrès français dans nos écoles, et ceci malgré nos belles vœux de nos deux inspecteurs d'écoles français. Avec un tel état de choses, il n'y a vraiment que les plus brillants élèves et les plus patriotes qui savent suffisamment leur langue pour bien l'écrire et l'enseigner.

Ce que nous devrions avoir, c'est le courage d'exiger du bu-

(Suite à la 3ième page)

NOS CO
ONT
(Su
reau de
ment un
çais à F
succurs
école no
nos cent
vance, at
A ceci, c
possible,
mais cel
de trem
bles ôte
nous pro
mander
d'avoir?
la, on ve
Le mo
trompe j
de dema
énergien
nos à
Nous se
d'anglon
nous, qu
mander
à des n
raisonne
moment
droit ou
notre dé
né. A
tales pou
grés.

Une ch
rait d'éc
chain co
formation
i'e un po
provinces
les les
cinquièm
et six la
la Nouve
tendu, ce
cinq men
venion r
tenant à
cripions
raient sou
t exécut
tionale q
La rai
comité
formé de
la nation,
naturelles
l'Etat
Unis, av
de l'As
landis et
pourrait
section, s
ce, facile
tion ser
intérêts d
l'aider l
salon de
gionaux,
la de ch
congrès
nos inspe
çais dan
donner a
nagement
ce et le
dans nos
soit dit
beaucoup
des local
les verr
feu sacré
lontés, f
mulation
choses n

On n'a
dans les
la néces
apprendre
idiome, a
bec app
orgueil,
français
lui accu
langues
français
ne, tant
origine e
style, le
la clarté
Nous e
tre lang
1) Par
plus and
2) Par
exacte e
jangles
3) Pa
ciséle r
les lang
En e
l'idiome
langue q
ture bie
politiqu
cent le
aller se
XIII siè
Trouban
les Fah
Se p
complé
épurant
sans ce
notre
dans so
au XV
pléide
en pos
sophes,
listes,
siècle
supara
(Suit
AB
tour

Nouvelles Locales

Le Rév. Mgr Ph. Belliveau, le distingué curé de Grandigue, était en cette ville lundi.

L'honorable sénateur Poirier, qui était venu passer quelques jours en cette ville, est retourné à Ottawa mardi.

M. Placide P. Gaudet, le savant généalogiste, de Moncton, était en ville hier. Nos lecteurs apprendront avec regret que le plus jeune fils de M. Gaudet est retenu depuis quelque temps à la maison par la maladie.

Mlle Jacqueline Arseneault est partie ce matin pour l'île du Prince-Edouard où l'appelle la grave maladie de sa nièce.

MM. Harry Rive et Tremblay, de Moncton, étaient en cette ville lundi.

Mme Alphée Drisdelle, de Moncton, était en ville dimanche, en route pour l'Aboujagane, où en compagnie avec Mme Donat Léger, sa sœur, elle allait voir son père, M. Philippe Melanson, malade depuis quelques semaines.

M. Albert C. Léger, commerçant, de cette ville, est allé faire un voyage d'affaires d'une dizaine de jours à New-York.

La compagnie Léger Frères de Shédiac, a fait l'acquisition du commerce de glace de M. Raymond Arseneault.

M. John Belliveau a ouvert un commerce de glace à Shédiac.

M. Robert Dysart, comptable de Boston, est en visite à sa maison d'été à Cocagne, où se trouvent ses nombreux amis sous le charme de la chaleur.

M. Herbert Wood, de Sackville, candidat oppositonniste dans le comté de Westmorland était en cette ville samedi.

Mme Wells, mère de Mme M. A. Oulton, est décédée à Pointe de Bute. Ses funérailles ont eu lieu mardi, le 12 mai. Le Dr et Mme Oulton assistaient aux funérailles.

L'hon. Sénateur Pascal Poirier a fait subir à son cottage d'importantes améliorations. Les travaux ont été exécutés par M. Albani Bourque, maître charpentier.

Le pêche au homard dans le nord continue à être bonne.

La fête de la reine (Victoria Day), le 24 mai, tombe le dimanche, cette année. Elle sera observée lundi, le 25 mai. Les magasins seront fermés.

Le Dr J. C. Webster est de retour de France où il a passé une partie de l'hiver. Durant son voyage, il a aussi visité l'Angleterre et l'Ecosse. Madame Webster, qui a passé l'hiver à New-York, est revenue à Shédiac avec le Dr Webster.

M. Robert Murray, autrefois de Shédiac et maintenant de Montréal où il occupe un poste aux bureaux du C. N. R., était en visite en cette ville au commencement de la semaine.

M. Murray relève d'une longue et dangereuse maladie et est maintenant en pleine voie de convalescence.

M. Harry Glendenning construit sur la rue Pleasant un cottage pour M. S. Gordon, de Moncton.

Le testament de feu Mme Dina Gormier a été prouvé en cour la semaine dernière. Mmes Edna et Irène Gormier, exécutrices, ont été assermentées, M. E. R. McDonald étant leur avocat.

Une couple de fenêtres de la gare du C. N. R. ont été brisées dernièrement par des jeunes gens. La police a été avertie et il est probable que des procédures seront prises contre les coupables.

M. Alexander Tait, le fils de M. A. J. Tait, de cette ville, a subi avec succès ses examens de matriculation à l'Académie de Sackville dont il suivait les cours depuis un an.

Mlle MARGUERITE GIROUARD Les funérailles de Mlle Marguerite Girovard qui s'est noyée dans le réservoir du C. N. R. à Moncton, ont eu lieu mardi matin à Moncton.

L'ABBE W. E. SORMANY Le Dr A. Sormany est allé rendre visite à son frère, le distingué curé de Rogersville, l'abbé W. E. Sormany, au commencement de la semaine. On apprendra avec plaisir que la santé de l'abbé Sormany s'améliore.

ACCIDENT M. Adolphe Bourque, de Plasler Rock, un employé de la Cité des Frasers, a été victime d'un accident dans les moulins de la compagnie et a été transporté à l'hôpital de Moncton.

ADELARD GAISSIE Adelard Gaiissie, fils de feu Jode Gaiissie, de la Grandigue, est mort à Moncton lundi. La santé du défunt laissait à désirer depuis quelque temps et on croit qu'il a succombé à l'épuisement.

La Révde Soeur Landry La Révde Soeur Landry, de St-Ignace, près de Missoula, E.-U., était en visite chez Mgr Belliveau, curé de Grandigue, dimanche dernier.

La Soeur Landry, qui fait partie de la congrégation de Soeurs de la Providence, a visité l'Hospice lundi. Elle est native de Memramcook et habite l'Ouest depuis 35 ans.

Mlle Anna Malenfant Mlle Anna Malenfant a été invitée à chanter à l'Opéra Métropolitain de New-York. Elle n'a pu accepter l'invitation qui lui est parvenue trop tard.

Mlle Anna Malenfant Mlle Anna Malenfant a été invitée à chanter à l'Opéra Métropolitain de New-York. Elle n'a pu accepter l'invitation qui lui est parvenue trop tard.

M. Herbert Wood, de Sackville, candidat oppositonniste dans le comté de Westmorland était en cette ville samedi.

Une séance pour le 15 août La succursale Ouellet de la Société l'Assomption de cette ville doit préparer une séance dramatique et musicale pour le 15 août.

Nos congrès nationaux Nous publions sur autre page une première partie d'un intéressant article dû à la plume d'un distingué collaborateur, D. F. L., sur nos congrès nationaux.

On a retrouvé les deux fusils Le chef de police Gunn a retrouvé la carabine et le fusil qui ont été volés dans le magasin de M. James E. White il y a plusieurs semaines, ainsi que plusieurs autres objets.

Encore des voleurs Deux voleurs se sont introduits dans l'entrepôt de la Compagnie O. M. Melanson, Linc en arrière du magasin de cette compagnie, dans la nuit de jeudi dernier, et ont enlevé cinquante sacs de farine de 100 livres et une quantité de sacs de 24 livres.

Un nouveau pharmacien M. Stewart MacDougall, de cette ville, a obtenu son diplôme de pharmacien à l'Université de Dalhousie, Halifax, N. E.

En vigueur le 1er juillet Ottawa, 14. — C'est le premier juillet 1925 qu'entrera en vigueur l'abolition de la taxe du timbre sur les chèques de moins de cinq dollars.

Feu M. Hippolyte P. LeBlanc

Les funérailles de M. Hippolyte P. LeBlanc, décédé mercredi, le 13 mai, ont eu lieu vendredi dernier à l'église St-Joseph de cette ville. Le service funéraire a été célébré par l'abbé Jean V. Gaudet, curé de la paroisse.

M. LeBlanc a élevé une nombreuse famille dont plusieurs membres lui survivent : Mmes Jos. Hébert, Jacob Cormier et Louis Gallant et MM. Abel LeBlanc, Josué LeBlanc, Albani LeBlanc et George LeBlanc, tous résidents de Shédiac à l'exception de George qui demeure aux Etats-Unis et n'a pu assister aux funérailles.

Quatre frères lui survivent : Charles LeBlanc, du Cap des Caissies; Edouard, de Lewisville; Jacob, de Shédiac; Philippe, du Cap-Pelé; et Patrice qui demeure aux Etats-Unis. Deux sœurs lui survivent : Mme Léa LeBlanc, de Shédiac et Mme Samuel Gaultreau, des Etats.

M. LeBlanc est mort à la résidence de sa fille, Mme Joseph Hébert.

M. Hippolyte LeBlanc était un jeune marin qui avait beaucoup voyagé et il fut pendant un demi-siècle pilote du havre de Shédiac.

Mlle Marguerite Michaud, M. A.

L'Université de St-François-Xavier, d'Antigonish, a conféré le diplôme de Maître-ès-arts à Mlle Marguerite Michaud, de Bouclouche. Mgr Morrison, évêque du diocèse d'Antigonish, assistait à la solennité des degrés.

M. LeBlanc est mort à la résidence de sa fille, Mme Joseph Hébert.

Mgr Mathieu fera à Rome l'ordination

Il est rare qu'un évêque canadien ait l'occasion d'ordonner à Rome même un de ces clercs ecclésiastiques. Ce privilège a échoi à S. G. Monseigneur J.-E. Mathieu, archevêque de Régina, Saskatchewan.

Le 7 juin, fête de St-Trinité, M. l'abbé Alfred-Louis Roy, sera promu au sacerdoce en la chapelle du Grand Séminaire romain. Le lendemain, il célébrera la Sainte-Messe à 6 h.

M. l'abbé Roy est né à Ste-Rose de Dorchester. Il a fait ses Lettres au Séminaire de St-Victor de Tring et sa Philosophie au Grand Séminaire des Sulpiciens à Baltimore, E.-U. Il est à Rome depuis quatre ans étudiant la Théologie au Grand Séminaire du Diocèse romain. Il a été incardiné à l'archidiocèse de Régina.

Un phénomène de mirage

Toronto—On a été témoin d'un phénomène électrique sur le bord du lac Ontario, samedi soir, depuis Port-Érédit jusqu'à Niagara. Des lignes lumineuses s'étendaient dans le firmament en face de Toronto, Hamilton et les endroits environnants.

LA SURDITÉ

Le nouveau remède Continental nommé "Larmaline" (Enrg.) est un traitement simple, inoffensif qui peut être pris à la maison et qui guérit la surdité les bruits dans la tête, etc. Par besoin d'appareils coûteux pour appliquer cet onguent sur les parties affectées et de façon permanente. Des vingtaines de guérisons merveilleuses à son crédit.

Les obsèques d'un grand soldat

Paris, 16.—Les funérailles très simples du général Mangin ont eu lieu hier. La dépouille mortelle a été portée de la chapelle des Invalides au cimetière de Montparnasse sur un affût de canon. Seuls une couronne de lauriers et un bouquet de violettes étaient sur le cercueil.

La maladie du sommeil

Londres, 11.—Les médecins sont incapables d'expliquer l'apparition soudaine d'une épidémie de maladie du sommeil en Grande-Bretagne, qui jusqu'à date s'est attachée à plusieurs centaines de personnes. Pour le moment cette étrange maladie n'a fait aucune victime.

En vigueur le 1er juillet

Ottawa, 14. — C'est le premier juillet 1925 qu'entrera en vigueur l'abolition de la taxe du timbre sur les chèques de moins de cinq dollars.

CONVENTION PROVINCIALE DE L'OPPOSITION

Une convention provinciale de tous ceux qui sont opposés au gouvernement local aura lieu

MERCREDI, LE 27 MAI, A 3 HEURES DE L'APRES-MIDI (Daylight Saving) AU SEAMAN'S INSTITUTE A ST-JEAN, N.-B.

Tous ceux qui sont opposés au gouvernement provincial sont cordialement invités. Des questions d'une importance majeure seront discutées.

H. A. SMITH, Président du comité Exécutif.

10 Octobre 1864 --- 10 Octobre 1924

Université du Collège Saint-Joseph 18 Mai 1925

Messieurs, Comme le 60e anniversaire appartient à l'année académique 1924-25, nous aurons le 16 et le 17 juin, une réunion de famille pour rappeler les 60 ans de St-Joseph.

Nous vous invitons donc à prendre part à cette fête qui commencera officiellement au supper, à 6 heures le 16 juin, pour se terminer avec le dîner le 17. On pourra profiter de l'après-midi du 16 pour visiter le collège et les environs.

Afin de préparer convenablement, nous voudrions avoir, pas plus tard que le 12 juin, les noms de tous ceux qui ont l'intention de se rendre à St-Joseph pour la circonstance.

Prière de s'adresser au Rév. H. A. Vanier C. S. C., Assistant Supérieur.

Nous pourrions recevoir ici pour coucher environ cinquante. Des arrangements seront faits pour transporter les autres à Moncton après la soirée et les ramener le matin pour 9 heures.

Il nous est impossible de nous adresser directement à chacun des anciens. Nous avons donc recours aux journaux avec l'espoir que tous recevront cette invitation. Tous seront les bienvenus.

(Rév.) L. Guertin, C. S. C., Ph., D., DD. Supérieur.

LA SURDITÉ

Le nouveau remède Continental nommé "Larmaline" (Enrg.) est un traitement simple, inoffensif qui peut être pris à la maison et qui guérit la surdité les bruits dans la tête, etc. Par besoin d'appareils coûteux pour appliquer cet onguent sur les parties affectées et de façon permanente. Des vingtaines de guérisons merveilleuses à son crédit.

A vendre

Sur ma ferme à Barachois, 25 tonnes de foin pressé. S'adresser à Cyrille Boudreau, Barachois, ou au sous-signé. EUGENE H. THERIAULT, Shédiac, N. B.

DECES

M. Alyre LeBlanc, fils de M. Ferdinand LeBlanc, de St-Paul, Kent, est décédé vendredi dernier, à l'âge de 31 ans. Les funérailles ont eu lieu dimanche après-midi.

Naissance

A Breaux Village, le 29 avril, est née à M. et Mme Fidèle Cormier, une fille, baptisée par le Rév. Père Bourgeois sous le nom de Marie-Aline. Parrain et marraine M. et Mme Delphy Babineau, oncle et tante de l'enfant.

Les bêtes pleureront

Une riche Américaine vient de léguer toute sa fortune à l'asile des chiens à New-York, attendu, dit-elle dans son testament, "que cet argent sera plus utile à nos amis à quatre pattes... d'autant plus, ajoutée-elle, que les premiers ne sont pas plus bêtes que les seconds". En écoutant son testament, son neveu déclara au notaire: "Il n'y a que les bêtes qui pleureront."

Simpson, Roberts & Co., Limited

Successors to SIMPSON, ROBERTS & CO. Liverpool, G. B. ROBERTS, SIMPSON & CO. Halifax, N. S.

Head Offices: Liverpool, England. Canadian Branches: Halifax, N. S. Charlottetown, P. E. I., Yarmouth, N. S., Shédiac, N. B., Vancouver, B. C.

Buyers and Exporters of Canned Lobsters

J. A. KELLY, Agent. Shédiac, New Brunswick.

YOUNG AT 50 \$15,000 en prix

Dr. Legard's New Life Tablets. Imparts to the Old and Middle-aged Youthfulness, Energy and Fitness retards mental and physical decay, thus promoting longevity.

ter prix : L'auto d'un millionnaire, \$11,500.00. 2me prix : \$2,000.00 en argent. 3me prix : \$1,000.00 en argent. 4me prix : \$500.00 en argent. 5me prix : \$100.00 en argent. Achetez des billets! Garez votre chance tout en faisant l'aumône au Refuge Don Bosco. Prix des billets: 1 pour \$0.25; 10 pour \$1.00; 100 pour \$5.00; 500 pour \$25.00; 1000 pour \$100.00; 2500 pour \$500.00. Ecrivez à l'abbé Phillippon, plus directeur, ou téléphonez 6821, Refuge Don Bosco, Qué.

Chancery Sale

There will be sold at Public Auction in front of the Market and City Hall Building, in the City of Moncton, in the County of Westmorland, in the Province of New Brunswick, on Friday, the Twenty-ninth day of May A. D. 1925, at the hour of Eleven o'clock in the forenoon, pursuant to a Decree of the Supreme Court Chancery Division, dated the twenty-fourth day of February, A. D. 1925 in an action between Alfred J. Babang, Plaintiff, and Frank Attis and Freda Attis, his wife, and Union Bank of Canada, Defendants, and by amendment between Alfred J. Babang, Plaintiff, and Frank Attis and Freda Attis, his wife, Union Bank of Canada, and the Bank of Nova Scotia, Defendants, the lands and premises described in the said Decree and the Plaintiff's Statement of Claim as follows:—

"All that certain lot, piece or parcel of land situate, lying and being in the City of Moncton, in the County of Westmorland and Province of New Brunswick, and bounded and described as follows:—

"North by lands of Andrew McDonald, easterly by Steadman Street, southerly by Queen Street, and westerly by lands of Louis Attis, having a frontage of Forty four (44) feet more or less on Steadman Street and being all the lands and premises conveyed to Joanna Flanagan by Elizabeth A. Tuttle and others by Deed dated November 14th, 1891, and registered in the Registry Office November 14th, 1891, in Book V. 5, at page 507 by the Number 58903.

With the approbation of the undersigned Master of the Supreme Court pursuant to the provisions of the Judicature Act 1900, and amending Acts; At which sale all parties have leave to bid.

For terms of sale apply to E. Albert Reilly, Esquire, Plaintiff's Solicitor or the undersigned Master.

Dated the Seventeenth day of March, A. D. 1925. EDWARD GIROUARD, A Master of the Supreme Court in and for the County of Westmorland.

A. P. Noel McLaughlin AVOCAT, NOTAIRE Tel. 494 Casier Postal 588 Rue Roseberry Campbellton, N.-B.